

### Le mot du président

**A** écouter le gouvernement, 2014 sera une année prometteuse... On en aurait donc fini avec toutes les promesses non tenues ou irréalistes. On va enfin écouter les entreprises qui ont le courage de continuer à se battre pour l'emploi et leur survie. L'année 2013 a été tellement chaotique, tellement éloignée de la réalité que nous pouvons penser à une reprise réelle – ou tout au moins y croire. Sans cela, nous serions sans doute dans un état encore plus désespérant.

Je suis donc malheureusement heureux d'entendre notre gouvernement reconnaître que les taux de marge sont au plus bas et qu'il faut réduire les impôts (après avoir fait preuve d'une grande inventivité pour en créer de nouveaux au cours des deux dernières années).

Beaucoup trop de gens ont, à mon goût, sous-estimé la crise qui nous frappe. Pour que nos entreprises réinvestissent et embauchent, il faut que la confiance se réinstalle et que l'économie reparte.

Il faut aussi faire le distinguo entre les grands groupes, d'une part, et les artisans, commerçants, petites et moyennes entreprises, d'autre part. Ce sont ces derniers qui font l'emploi en France. Nous ne disons pas que les grands groupes ne recrutent pas mais si, demain, chaque artisan, commerçant ou PME/PMI embauchait une seule personne, le chômage disparaîtrait dans notre pays. Je souhaite de tout cœur que cela arrive un jour. Espérons que la prise de conscience de nos gouvernants et le frémissement de l'économie enregistré au dernier trimestre 2013 soient de bon augure pour la suite.

Quant à l'Adeto, elle se porte bien, merci. Notre équipe reste motivée pour résoudre un à un les problèmes qui se présentent sur le territoire de Toulon-Ouest, avec pragmatisme et détermination. Notre zone d'activités compte aujourd'hui 1400 entreprises employant 15 000 salariés. Nous faisons en sorte que chacun trouve ce qu'il vient y chercher et nous sommes à l'écoute de tous, adhérents ou pas... Bien sûr, la logique voudrait que toutes les entreprises adhèrent, ce qui nous donnerait encore plus de poids pour défendre les intérêts du pôle économique et social que nous formons à l'Ouest de Toulon.

Au-delà de la gestion du quotidien, nous travaillons bien sûr aussi sur le moyen et long terme et sur des problématiques transversales intéressant les acteurs économiques de la zone d'activités. Le petit déjeuner organisé avec Pôle Emploi le 6 février pour présenter les dispositifs d'aides au recrutement est un exemple parmi d'autres des actions que nous mettons en place. C'est d'ailleurs la preuve de notre foi dans l'avenir.

L'avenir de nos entreprises et de nos salariés passe aussi par la formation professionnelle. Le gouvernement a planché sur de nouvelles dispositions en la matière pour adapter les textes aux besoins de l'économie d'aujourd'hui.

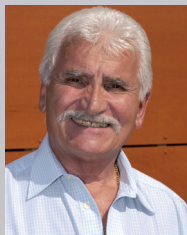
Nous vous présentons les grandes lignes de cette réforme en pages Dossier.

Je tiens à remercier une nouvelle fois Toulon Provence Méditerranée, le Conseil général, les communes, le Conseil régional qui sont à notre écoute et nous font confiance : quand ça ne va pas, il faut le dire, quand ça va, il faut le dire aussi, c'est ma devise. Et parler d'une seule voix.

L'Adeto est et doit rester un acteur économique. Vouloir en faire un instrument affublé d'autres missions dévierait son rôle et créerait une cacophonie que je ne peux imaginer.

Bonne lecture !

**Gabriel De Pasquale**  
Président de l'Adeto



# Information

## Une nouvelle loi pour la formation professionnelle

*La loi réformant la formation professionnelle et issue de l'accord national interprofessionnel (ANI) du 14 décembre 2013 a été votée fin février et publiée au Journal Officiel du 6 mars 2014. Outre le compte personnel de formation, mesure-clé de la réforme, le texte révisé le financement de la formation et accroît les pouvoirs des régions en ce domaine. Il introduit, par ailleurs, plus de transparence dans le financement des organisations syndicales et patronales, comme des comités d'entreprise.*

*(Rendez-vous en pages 4 & 5)*





## Bienvenue!

Nous avons le plaisir d'accueillir de nouveaux adhérents au sein de l'Adeto. Ils viennent rejoindre ceux qui nous font confiance depuis de nombreuses années ou qui nous ont rejoints plus récemment.

Bienvenue donc à :

- ATN International
- IP Sign
- JMA Conseils
- L'Avenir Café
- Les 2 Toques
- La Seynoise
- Le Rendez-Vous
- 360° Sud
- Allianz Finance Conseil
- Association 3TI83
- Loca Express
- Mainco groupe Areva
- Secomat Ingénierie Industrielle
- Société Générale

Qu'ils soient assurés de notre écoute et qu'ils n'hésitent pas à être force de propositions dans les actions que nous menons pour le développement de la zone d'activités de Toulon-Ouest.

### ■ A vous de juger !

Le Tribunal de Commerce de Toulon recrute de nouveaux juges pour l'année 2015.

Le Tribunal de Commerce est composé d'un président et de juges non professionnels, en nombre variable. Lorsqu'il statue, il doit comprendre au moins 3 magistrats. Les juges sont élus pour 2 ans ou 4 ans par des représentants des commerçants et des industriels.

**Si vous êtes intéressés merci de nous contacter.**

# adeto

NEWS

Espace Entreprises  
419, avenue de l'Europe - BP 70085  
83181 SIX-FOURS  
Tél. 04 94 63 16 08 - 06 79 94 39 39  
email : [adeto@wanadoo.fr](mailto:adeto@wanadoo.fr)

Directeur de la Publication :  
**Gabriel De Pasquale**

Rédaction :  
**Sylvie Vernier**

Conception Edition : SIRA - 04 94 74 00 09

Impression : 2300 exemplaires

## De tout un peu...



### ■ Deux nouveaux giratoires en service avenue Jean Monnet à Ollioules

Après le giratoire de la Castellane à Ollioules, c'est celui situé au croisement de la Bouillonne et de la RD206 qui a été mis en service par le Conseil Général du Var.

Il fait suite aux travaux réalisés par Toulon Provence Méditerranée sur la voie communautaire, quartier Piédardant et à ceux menés par la Ville

d'Ollioules dans le cadre de l'aménagement du site de la Castellane. Les deux giratoires permettent de sécuriser les sorties sur la voie départementale et de réduire sensiblement la vitesse. Ces travaux ont eu aussi pour objectif de permettre un meilleur écoulement des eaux pluviales et d'éviter les inondations récurrentes de la RD 206.

### ■ Gros plan sur les dispositifs d'aides au recrutement avec Pôle emploi



L'Adeto a organisé le 6 février à l'attention des entreprises un petit déjeuner sur le thème « Aides au recrutement ». Des représentants de Pôle Emploi Six-Fours et La Seyne ont animé cette rencontre en présentant aux participants les différents dispositifs d'aides existants. En effet, les employeurs peuvent bénéficier sous certaines conditions d'aides ponctuelles de l'Etat lors de l'embauche de nouveaux salariés. Ces aides ont été conçues pour répondre aux différentes problématiques de l'entreprise :

#### Tester et évaluer

- ▶ Evaluation en milieu de travail préalable au recrutement (EMTPR)
- ▶ La Méthode de Recrutement par Simulation (MRS)

#### Recruter et qualifier

- ▶ Contrat d'apprentissage
- ▶ Contrat de professionnalisation

#### Former avant l'embauche

- ▶ Action de formation préalable au recrutement (AFPR)
- ▶ Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POEI)

#### Recruter et maintenir dans l'emploi

- ▶ Contrat de génération (entreprises de moins de 300 salariés)

#### Recruter et insérer

- ▶ Emplois d'avenir
- ▶ Contrat unique d'insertion – contrat initiative emploi (CUI-CIE)
- ▶ Emplois francs
- ▶ Aides à l'embauche d'un jeune en contrat à durée indéterminée
- ▶ Aides de l'Agefiph (embauche ou maintien dans l'emploi de travailleurs handicapés).

Pour plus de détails et d'informations sur ces différentes aides :

Site internet : [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr) - E-mail : [recrutementsixfours.83000@pole-emploi.fr](mailto:recrutementsixfours.83000@pole-emploi.fr)

Pôle Emploi Six fours, Tél. 04 94 98 06 40 - Fax 04 94 98 06 70

## ■ Concept Casse, établissement agréé par la préfecture, victime d'une décharge sauvage

D'un côté, Concept Casse, une entreprise seynoise qui a pris toutes les mesures nécessaires pour se mettre aux normes et respecter la réglementation qui s'impose aux casses automobiles (agrément préfectoral).

De l'autre, un terrain acheté par la société Lafarge qui y stocke de la terre.



Au centre, un accès à ces deux parcelles que certains (particuliers ou entreprises) prennent pour une décharge. En toute illégalité bien sûr puisque des déchetteries municipales ou intercommunales existent partout sur le territoire. Et en toute impunité aussi. Il s'agit d'un terrain privé où les pouvoirs publics annoncent ne pas pouvoir intervenir.

Le propriétaire de Concept Casse assiste, impuissant, au balai des dépôts illicites à l'entrée de son entreprise. Des dépôts qui pénalisent son activité en termes d'environnement quand ce n'est pas en gênant l'accès.

Les appels au secours adressés en mairie et auprès de TPM par ce dirigeant et par l'Adeto ont mis longtemps à être entendus.

Le même type de scénario se joue à une échelle moindre à La Grignote, chemin des Négadoux à Six-Fours.

Les deux sites ont été nettoyés et quelques jours plus tard les dépôts sauvages ont repris...

Si quelqu'un a une solution pour éviter que l'on tourne en rond...

## ■ Réouverture du parking de la Millonne : les usagers satisfaits

En 2013, TPM avait été dans l'obligation de bloquer les accès du parking de la Millonne pour éviter l'installation illégale de gens du voyage sur le site. Cela n'a pas été sans conséquence sur les conditions de stationnement des salariés travaillant à proximité, obligés de se garer en bordure de route. Sollicitée par une entreprise, l'Adeto est intervenue. Une réunion sur site entre techniciens de TPM, élus de la Ville de Six-Fours et l'Adeto a permis de trouver une solution pour que ce parking retrouve sa vocation initiale. Des chicanes ont été installées de manière à ne laisser



passer que des véhicules de tourisme. Le parking a été réouvert le 21 janvier à la grande satisfaction des entreprises riveraines et de leurs salariés.



## ■ Nouveau R.I.S boulevard de l'Europe

Après une mise à jour faite par l'ADETO, un nouveau relais information service (R.I.S) a été mis en place par TPM qui a par ailleurs procédé à la mise à jour des cinq autres relais existant dans la zone d'activités. Cette actualisation était devenue indispensable pour permettre aux visiteurs de s'y retrouver.

Sur chaque panneau, le visiteur peut visualiser l'ensemble de la zone d'activités et bénéficie d'un zoom sur le quartier où il se trouve.

Les cinq R.I.S mis à jour sont situés avenue de l'Europe, chemin des Négadoux, rue du Revestles-Eaux, rue de Hyères à Six-Fours, chemin de la Farlède à La Seyne. Le nouveau relais a été installé boulevard de l'Europe à la Seyne.

## ■ After Work à l'Espace Santé

L'Adeto a répondu à l'invitation de Philippe André qui organisait un After Work le 24 janvier dernier. Le but de cette rencontre : permettre aux différents occupants des Espaces Santé 1, 2, 3 et Espace Vie de se retrouver pour échanger et mieux se connaître. Une centaine de personnes étaient présentes. L'Adeto en a profité pour présenter ses missions et activités sur un petit stand. Elle salue au passage ce type d'initiative qui permet de créer du lien entre acteurs de la zone d'activités.

## ■ Pour économiser, mutualisez !

En 2014, l'offre de l'Adeto en matière de mutualisation des charges va comporter deux nouvelles propositions qui seront effectives dans quelques semaines. Les ampoules LED et les fournitures de bureau viendront rejoindre la collecte de déchets industriels, la protection incendie, les contrôles périodiques obligatoires, la fourniture de gaz. Autant d'occasions à saisir pour remettre à plat sa politique d'achats pour certains services et fournitures et réduire les coûts.

Par ailleurs, l'Adeto est référencée comme point de collecte pour les capsules Nespresso. Tout un chacun peut accéder au container à disposition au rez-de-chaussée de l'immeuble de l'Espace Entreprises.

**A noter sur vos agendas :**  
**Deux dates importantes pour la vie de l'Adeto et de notre zone d'activités**

**28 avril : Déjeuner de l'Adeto Business Club dans les locaux de l'agence Barsotti à Six-Fours**

C'est un moment de convivialité ouvert à tous les adhérents, inscription sur le site de l'Adeto. Pensez à vous munir de vos cartes de visite !



**15 mai : le Printemps des entreprises revient. Une occasion de faire le point sur Adeto Mobilité, le Plan de déplacements interentreprises de la zone d'activités lancé en 2013. L'occasion également de clôturer l'édition 2014 de l'opération « L'Adeto donne des ailes » en direction des jeunes avec une remise de prix.**



# Une nouvelle loi pour la formation professionnelle

**La loi votée fin février dernier prend en compte les besoins des salariés menacés par les mutations, ceux des salariés des petites entreprises dans lesquelles un travailleur qui part en formation est un problème majeur, au risque d'arrêter l'activité. Elle intéresse aussi ceux qui, sans formation initiale, aspirent à une seconde chance.**



**P**our le gouvernement, cette réforme comprend trois changements majeurs. Tout d'abord, elle contribue à la sécurisation de l'emploi avec une innovation : le compte personnel de formation (CPF). Ce nouvel instrument doit permettre à chacun de se former quand il en a le plus besoin, et notamment dans les phases de transition professionnelle.

Ensuite, les fonds de la formation sont réorientés vers ceux qui en ont le plus besoin. Le système précédent laissait à l'écart des salariés les plus vulnérables et les moins qualifiés : seulement 27 % des demandeurs d'emploi accédaient à la formation. Ainsi, en remplaçant l'obligation de financer par l'obligation de former, en instaurant la portabilité du compte personnel de formation et une meilleure orientation de la taxe d'apprentissage, ce sont les demandeurs d'emploi, les salariés les moins qualifiés et les jeunes en alternance qui verront leur accès à la qualification renforcé.

La réforme mise enfin sur un changement des mentalités en pariant sur la responsabilité des acteurs. En effet, l'adaptation des compétences est nécessaire pour sauvegarder et développer la compétitivité.

La grande loi du 16 juillet 1971 avait marqué l'entrée de la formation professionnelle dans l'ère

moderne : la formation professionnelle permanente constituait une obligation nationale. A l'époque, elle avait été pensée pour les salariés. Aujourd'hui, la discontinuité des trajectoires professionnelles et l'accélération des mutations économiques ont changé la donne : la formation professionnelle est vitale pour les demandeurs d'emploi comme levier d'accès et de retour à l'emploi et pour les salariés en vue de leur maintien dans l'emploi.

## Le CPF, pivot de la réforme

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, les actifs du secteur privé seront tous dotés pour la durée de leur carrière d'un CPF plafonné à 150 heures (susceptible de bénéficier d'un abondement supplémentaire en fonction des formations). Géré par la Caisse des dépôts et consignations (CDC), le compte, se verra alimenté à hauteur de vingt-quatre heures par année de travail à temps complet jusqu'à l'acquisition d'un crédit de cent-vingt heures, puis de douze heures par année de travail (à temps complet, là aussi) dans la limite d'un plafond total de cent-quinquante heures.

Les droits acquis au titre du compte sont attachés à la personne. Il est ouvert à tout individu qui atteint l'âge de 16 ans, sauf pour les jeunes engagés dans un contrat d'apprentissage qui pourront le voir ouvert dès leur 15<sup>e</sup> anniversaire.

Le CPF sonne le glas du DIF (Droit individuel à la formation) qui disparaîtra dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et qui n'était ouvert qu'aux salariés. Les heures accumulées à son titre seront alors transférées sur le compte personnel et resteront acquises jusqu'en 2021. Mobilisable par le demandeur d'emploi, le salarié (sans besoin de l'accord de son employeur) ou par une personne travaillant en ESAT (établissement et service d'aide par le travail), le CPF a vocation à conduire à la qualification.

Contrairement au DIF qui permettait un accès à la formation plutôt large, le CPF sera dévolu à une approche professionnalisante ou favorisant la sécurisation des parcours professionnels. Concrètement, il sera ouvert à des actions de formation principalement qualifiantes ou définies par les branches professionnelles, soit au niveau interprofessionnel par les partenaires sociaux, soit par les régions.

Ces formations devront donc répondre à des besoins économiques mais également permettre d'accéder aux socles de connaissances (lire, écrire, compter, parler français) et de compétences (bureautique, informatique, langues étrangères et « travail en équipe »). Le CPF pourra également être mobilisé dans le cadre d'une validation des acquis de l'expérience (VAE).

## Nouveau système de financement

	Entreprise de 1 à 9 salarié(s)	Entreprise de 10 à 49 salariés	Entreprise de plus de 50 à 299 salariés	Entreprise de plus de 300 salariés
Plan de formation	0.4%	0.20%	0.10%	-
Professionalisation (contrat et période)	0.15%	0.30%	0.30%	0.40%
Congé individuel de formation (CIF)	-	0.15%	0.20%	0.20%
FPSP	-	0.15%	0.20%	0.20%
Compte personnel de formation (CPF)	-	0.20%	0.20%	0.20%
<b>TOTAL</b>	<b>0.55%</b>	<b>1%</b>	<b>1%</b>	<b>1%</b>

20% des versements du FPSP faits par les entreprises seront redistribués aux TPE de moins de 10 salariés via leurs OPCA.

De leur côté, les demandeurs d'emploi pourront utiliser leur compte pour accéder à une formation inscrite sur les listes des Copiref (comités paritaires inter-professionnels régionaux pour la formation professionnelle et l'emploi). Ces listes tiendront compte des filières métiers et mutations professionnelles observables dans les régions. Enfin, à l'image d'un compte bancaire consultable par Internet, le CPF fera l'objet de la création d'un service dématérialisé permettant à chaque utilisateur de connaître le crédit d'heures dont il dispose ainsi que de la liste des formations éligibles tenue à jour. Si le CPF prend la place du DIF, le congé individuel formation (CIF) est maintenu. Permettant des formations plus longues, il devrait rester le principal instrument pour changer de carrière.

### Financement, une contribution unique

La loi instaure désormais une contribution unique à un seul OPCA : 1 % de la masse salariale pour les entreprises de 10 salariés et plus, 0,55 % pour les moins de 10. Demain comme aujourd'hui, la contribution formation des entreprises de moins de 10 salariés restera totalement mutualisée.

Les OPCA prendront en charge les frais pédagogiques des formations inscrites au plan de formation des TPE de moins de dix salariés, dans les limites et selon les priorités définies par la branche. De plus, si un accord de branche le prévoit, et dans le cadre des fonds disponibles, ils prendront aussi en charge la rémunération des salariés des TPE de moins de dix salariés suivant une formation prioritaire dans la limite du coût horaire du SMIC par heure de formation.

Les sommes non affectées au compte personnel de formation le 31 décembre de chaque année seront versées au Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels

(FPSPP) et pourront contribuer au développement de la formation des salariés des TPE (moins de 10) et PME (10-299).

Par ailleurs, le texte de loi rend obligatoire tous les deux ans un entretien entre l'employeur et le salarié dans le but d'examiner ses perspectives d'évolution professionnelle. Il prévoit la possibilité de conclure des contrats d'apprentissage dans le cadre d'un CDI et renforce les compétences des conseils régionaux en matière de formation. Il vise également à rendre plus transparent le financement des syndicats et des organisations patronales participant à la gestion des organismes paritaires.

### Donner du sens

Contrairement au DIF, le CPF représentera une manne financière imposant à l'entreprise une réflexion en termes d'optimisation de budget mais également de changement culturel vis-à-vis de la formation. Elle devra inciter le collaborateur à utiliser son CPF sous peine de devoir ensuite reverser les fonds à son OPCA. Les entreprises doivent dès maintenant se pencher non pas sur les questions techniques de la formation et la logique administrative mais sur quelques grands axes prioritaires au rang desquels :

- la garantie d'accès à la formation en revoyant la méthodologie d'analyse des besoins,
- l'entretien professionnel,
- le financement de la formation (et notamment l'accord d'entreprise qui sera à attacher au CPF sur le 0,2 %),
- la relation que l'entreprise développe et va développer avec son OPCA,
- créer le changement en matière de CPF et ne pas reproduire le DIF,
- repenser les principes d'information et de communication sur la formation et son lien avec la gestion prévisionnelle des emplois et compétences... et donner du sens à tout cela.

### Repère

La formation professionnelle représentait **32 milliards d'euros** en 2011. Elle est financée à **43 %** par les entreprises, à **15 %** par l'État dont les crédits diminuent et à **14 %** par les régions. Elle ne bénéficie qu'à **27 %** des chômeurs. **66 %** des diplômés à bac+2 en profitent mais **25 %** seulement des non diplômés. Autre inégalité : **53 %** des salariés des entreprises de plus de 1 000 personnes accèdent à la formation contre **29 %** des salariés des TPE.

## PRISE DIRECTE...

# Sabine Martinez,

## Directrice de l'Hôtel Campanile Toulon - Six Fours Ollioules

### ADETO NEWS : Quelle est votre philosophie en matière de formation professionnelle ?

**Sabine Martinez :** Je pense que former son personnel régulièrement est une nécessité pour toute entreprise. La formation est gage de compétitivité et d'avancée. Les techniques et méthodes de travail évoluent sans cesse dans les métiers de l'hôtellerie que je connais bien mais tous les secteurs d'activité sont concernés. Il est selon moi impossible de s'auto-former. Le fait d'envoyer un salarié se former à l'extérieur agit généralement comme un catalyseur, cela lui redonne confiance, de l'énergie. Tout le monde y gagne : l'entreprise, le salarié lui-même et le client.

Avec une équipe de 12 personnes, nous devons veiller à ne pas désorganiser le service lors des départs en formation. Mais avec de la volonté et de l'organisation, on y arrive. En 2013, 62 heures de formation ont été suivies par 5 de nos salariés.

### ADETO NEWS : Que va apporter selon vous le compte personnel de formation ?

**Sabine Martinez :** Il s'agit d'un bouleversement complet dans le paysage de la formation professionnelle puisque, contrairement au DIF qui était lié au contrat de travail dans l'entreprise, le CPF est attaché à l'individu qui va en conserver le bénéfice tout au long de sa vie professionnelle – dès 16 ans – et pourra l'utiliser quand il en aura besoin et en particulier en cas de chômage. Les demandeurs d'emploi ne seront donc plus exclus de la formation professionnelle. Par ailleurs, les formations suivies dans le cadre du CPF devront être qualifiantes et répondre aux besoins économiques du bassin d'emploi.

### ADETO NEWS : Quelle autre mesure de cette nouvelle loi vous paraît intéressante ?

**Sabine Martinez :** Le fait que les contrats d'apprentissage pourront être conclus dans le cadre d'un CDI me semble également une avancée positive. En proposant d'entrée de jeu un CDI à un jeune que l'on va former, c'est la démonstration que l'on mise sur lui, que l'on a envie d'investir dans sa formation pour le garder ensuite. Ce statut permet à l'apprenti de sentir pleinement intégré dans l'entreprise. Ensuite, à lui de saisir sa chance et de faire ses preuves.





**LE SAVIEZ-VOUS ?**

**Le statut de jeune entreprise innovante a été renforcé dans la dernière loi de finances...**

Ce dispositif de JEI permet à l'entreprise de bénéficier d'une exonération de cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales (les autres contributions à la charge de l'employeur et les cotisations salariales restent dues).

Pour y avoir droit, l'entreprise doit avoir moins de 8 ans, et doit consacrer au moins 15% de ses charges en dépenses de recherche. Elle doit également ne pas employer plus de 250 personnes et avoir un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros.

Initialement, ce statut devait prendre fin au 31 décembre 2013, mais la loi de finances l'a reconduit pour les entreprises créées cette année et jusqu'au 31 décembre 2016.

Autre changement, la dégressivité de l'exonération des cotisations patronales (100% pendant quatre ans, puis 80% en année 5, puis 10 points de moins chaque année jusqu'à 50% à la fin de la période) est supprimée. L'exonération est désormais totale pendant toute la durée du statut.

Enfin, l'exonération des cotisations sociales patronales s'étend aux personnels affectés à des activités d'innovation (salariés travaillant à la conception de prototypes ou des installations pilote de nouveaux produits...), ce qui n'était pas le cas précédemment.

A noter : les aides accordées au titre de la JEI ne peuvent pas dépasser un plafond de 200 000 euros sur trois ans.



**Sté d'Avocats  
Inglese, Marin  
& Associés**  
183, av de Rome  
83500 La Seyne-sur-mer  
04 94 18 98 98  
www.inglese-marin.fr

**11 avril : et si vous faisiez le tri ?**

*Il y a deux ans, l'Adeto concluait un partenariat avec la société Veolia Propreté afin de proposer à ses adhérents un système de collecte mutualisée des déchets professionnels. Dans ce cadre, une visite du centre de tri situé avenue Robert Brun à La Seyne est organisée le vendredi 11 avril.*

Elle a pour objectif de permettre aux chefs d'entreprise de mieux connaître le circuit de traitement de leurs déchets et de partager un moment convivial deux ans après le lancement de la démarche.

La visite s'effectuera par groupes de 10 personnes autour des quais DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques), collecte sélective et DIB (déchets industriels banals).

Au programme de la matinée : accueil des participants à 9h30, conférence de presse à 10 h, visite des 3 quais de 10h30 à 12 h, le tout suivi d'un apéritif déjeunatoire.

Inscription en ligne sur le site de l'Adeto.

**QUOI DE NEUF CHEZ****Toulon Provence Méditerranée**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

■ **Une nouvelle assemblée communautaire en 2014**

**Ce qui va changer :** La réforme des collectivités territoriales modifie le mode de désignation des conseillers communautaires et crée un lien direct entre le citoyen et l'élu intercommunal. Pour la première fois, ils ont été élus au suffrage universel en même temps que les conseillers municipaux, lors des élections des 23 et 30 mars (un même bulletin de vote regroupait d'un côté la liste de l'équipe municipale et de l'autre les conseillers communautaires). Les membres du bureau de TPM - le président et les vice-présidents - seront eux élus lors de la première séance de la nouvelle assemblée communautaire, prévue mi-avril.

**Objectifs :** Ce nouveau mode de scrutin des conseillers communautaires a pour objectif, entre autres, de permettre une plus grande représentativité des différentes sensibilités politiques au sein de l'assemblée et instaure par ailleurs la quasi-parité homme/femme.

**Une nouvelle répartition des conseillers communautaires par commune :** L'arrêté préfectoral du 20 décembre 2013 porte modification de la répartition des sièges entre les communes au sein de l'assemblée de TPM.

Le nombre de conseillers va ainsi passer de 160 à 81, soit :

Toulon	33	- La Seyne	12
Hyères	10	- Six-Fours	7
La Garde	5	- La Valette	4
La Crau	3	- Ollioules	2
Le Pradet	2	- Carqueiranne	1
Le Revest	1	- Saint-Mandrier	1

■ **Festival International de Mode & de Photographie à Hyères (FIMPH) : 29<sup>e</sup> édition**

Cette année, le FIMPH se déroulera du 25 au 28 avril. Créé dans le but d'encourager et de soutenir la jeune création dans les domaines de la mode et de la photographie, le festival récompense les jeunes créateurs en compétition par plusieurs prix. De grands noms de la mode et de la photographie ont plaisir à participer à ce rendez-vous annuel. Pour l'édition 2014, se sont Carol Lim et Humberto Leon, directeurs créatifs de Kenzo, qui présideront le jury mode. Le jury photographie, sera présidé lui par le photographe anglais Steve Hiatt. Les présélections ont attiré 312 dossiers et 55 nationalités pour la mode et 743 dossiers, 45 nationalités pour la photo. Les 2 jurys devront départager les 10 créateurs de mode et 10 photographes retenus pour la compétition finale. Les créations seront exposées jusqu'au 25 mai à la villa Noailles.

■ **Le tunnel de Toulon : ouverture du 2<sup>nd</sup> tube**

Depuis son ouverture en 2002, le 1er tube (est-ouest) a déjà été emprunté par 100 millions d'utilisateurs. Ouvert depuis le 19 mars dernier, le second tube (ouest-est), dans lequel vont

passer 35 000 véhicules par jour, va permettre de fluidifier le trafic en surface, réduire les nuisances sonores en centre-ville, améliorer la qualité de l'air et, par extension, le cadre de vie des habitants.

Malgré les difficultés qu'a rencontrées ce chantier hors normes (le sous-sol de Toulon est constitué de nombreuses strates géologiques différentes et de nappes phréatiques) et complexe, les techniciens ont relevé le défi.

Des liaisons entre les deux tubes renforcent la sécurité et permettent l'intervention des secours. Aussi la mise en service du second tube permet désormais la circulation des poids lourds et des transports en commun dans les deux sens du tunnel.

D'un coût estimé de 422 millions d'euros, ce 2ème tube a été financé par l'État à 27.5%, le Conseil Régional à 27.5%, le Conseil général du Var à 22.5% et la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée à 22.5%. La maîtrise d'ouvrage a été assurée par la DREAL PACA.

Près de 300 personnes ont été mobilisées sur le chantier, soit une vingtaine de corps de métiers et 12 000 emplois directs.



# Attila Système, pour des toits sans tuile

*Née en 2003 dans le Loiret, Attila Système est une enseigne spécialisée dans la réparation et l'entretien des toitures. Une agence a été créée dans le Var en avril 2013. A sa tête, Denis Benavente, qui avait jusqu'à cette date travaillé au développement du réseau.*



**A**ttila Système est née du regroupement d'indépendants positionnés autour des



Attila Système - TLB Ingénierie  
ZA des Playes  
800 chemin des Delphiniums  
83190 Ollioules  
Tél. 04 94 06 32 35  
Mail : toulon.ouest@attila-systeme.fr

métiers de la toiture. Dans ce secteur d'activité, on trouvait traditionnellement des opérateurs intervenant dans la réfection complète mais les opérations de réparation et d'entretien étaient délaissées par les entreprises du bâtiment. Il y avait donc bel et bien un marché à couvrir pour répondre aux besoins de clients souvent désemparés en cas de sinistre. Aujourd'hui, le réseau Attila Système est constitué de 40 franchisés tournés vers le service aux clients. « Nous bénéficions de la synergie du réseau, d'un intranet pour les achats de matières premières et la gestion des grands comptes sans oublier l'accès au centre de formation agréé », explique Denis Benavente. La formation et la sécurité des techniciens sont en effet une priorité pour l'enseigne.

Basée à Ollioules, la 34<sup>e</sup> agence du réseau qui emploie à ce jour 5 personnes est en capacité de répondre aux besoins des particu-

liers, entreprises publiques et privées et gestionnaires de patrimoine. « Dans le sud, le marché est délicat à traiter car ici la toiture a toujours été considérée comme un élément de protection contre le soleil et pas contre la pluie. Or, la multiplication des épisodes pluvieux génère de plus en plus de problèmes. Pour y répondre, nous avons des délais d'intervention courts et ce, quel que soit le type de toiture concernée ».

## Mieux vaut prévenir que guérir...

Mais pour éviter les catastrophes, rien ne vaut l'entretien régulier. « C'est pourquoi nous nous attachons à convaincre les propriétaires de s'engager dans des démarches de prévention en proposant des contrats d'entretien préventif ». Attila Système réalise également des diagnostics détaillés et sa valeur ajoutée réside dans les conseils préconisés pour préserver

le patrimoine tout en maîtrisant les coûts de son entretien. Grâce à ses différents champs d'intervention – diagnostic, réparation, nettoyage et contrat annuel d'entretien – Attila propose ainsi une solution complète en matière de problème de toiture. En conciliant le savoir-faire de l'artisan et les qualités d'un service d'entreprise (suivi, écoute, conseil, ...), Attila a su, en une dizaine d'années, démontrer sa capacité d'innovation et sa performance dans un secteur en forte demande.

Avec une nacelle permettant d'intervenir en toute sécurité à 24 mètres de hauteur, Attila Système Ollioules dispose d'une équipe de 3 techniciens habilités à travailler sur tous les éléments de toiture, les descentes d'eaux pluviales et l'étanchéité (membrane bitumineuse, résine, PVC). « Pour renforcer cette équipe et répondre à la demande, nous recherchons deux 2 opérateurs supplémentaires ».

# Urbat : une offre bien construite

**« Le Neuf pour Tous » : c'est le slogan de la nouvelle campagne publicitaire du groupe Urbat. Ce promoteur-constructeur qui a l'accent du sud est présent dans le Var depuis quelques années avec la volonté de mettre le client au cœur de ses programmes immobiliers.**

Implantée essentiellement autour de l'arc méditerranéen entre Perpignan et Fréjus en remontant jusqu'en Avignon, la société Urbat a été créée à Montpellier en 1975. Elle est spécialisée dans la promotion et la construction de logements neufs et dispose de sa propre maîtrise d'ouvrage pour le suivi des chantiers. L'agence varoise basée à Six-Fours-Les-Plages a ouvert ses portes en 2008. L'équipe compte aujourd'hui 11 personnes dont Stéphane Lavit, Chef des Ventes, 5 commerciaux, 3 responsables techniques, 1 responsable développement et 1 prospecteur foncier embauché en novembre dernier.

« Nous recherchons des terrains permettant de réaliser des programmes de 25 à 30 logements minimum. Notre service développement est en contact avec les architectes, les notaires et les agents immobiliers qui sont des partenaires incontournables pour notre activité. Nous avons décidé de consolider notre présence sur La Seyne-sur-Mer, l'une des communes les plus dynamiques du Var en matière de démographie. Nous sommes également présents à Cuers avec 2 programmes (Les Coteaux du Pas Redon et Les terrasses de Cuers), Toulon (Le Parc Saint Louis) et en centre ville de Six-Fours avec Six-Fours Village II s'agit d'un très beau projet de 83 logements, bienvenu dans une commune où l'offre en logements neufs est plutôt rare. »

## De la qualité au prix juste

« Nos clients sont des primo-accédants (notre cœur de métier) ou des investisseurs. Le prêt à taux zéro (PTZ+) a été reconduit dans le neuf ce qui est une bonne nouvelle pour ces clients que nous pouvons aussi accompagner dans le montage

financier. Nous sommes en effet intermédiaires en opération de banque et notre équipe de commerciaux a été formée pour cela ».

La philosophie des dirigeants de la société Urbat est de proposer des logements de qualité à des prix justes et cohérents avec le marché et accessibles au plus grand nombre. « Nous avons lancé en février une campagne sur le thème « Le neuf pour tous ». Nos programmes répondent aux exigences de la norme RT 2012 ou Bâtiment Basse Consommation. Notre organisation a été pensée pour assurer le contrôle qualité des biens que nous vendons, optimiser les planning de livraison et l'assurance pour nos acheteurs d'avoir un interlocuteur unique à chaque phase de son projet ».

Dans le Var, Urbat a commercialisé 200 logements en 2013 dont 140 au titre de la résidence principale, les autres étant des logements sociaux. « Les deux-tiers des ventes nous sont apportés par nos partenaires d'où l'importance d'un bon ancrage local », précise Stéphane Lavit. Un ancrage local

qui passe également par l'adhésion d'Urbat à l'Adeto : « les salariés des entreprises implantées sur le territoire de l'Adeto vont bénéficier d'offres tarifaires préférentielles sur nos programmes ».



Urbat Toulon  
64 chemin de la Capellane  
83140 Six-Fours-les-Plages  
Tel : 0494053210  
www.urbat.com



## VENTES

- **675 m<sup>2</sup>**, bâtiment commercial sur terrain de 1500 m<sup>2</sup>, comprenant un local commercial de 340 m<sup>2</sup> + auvent de 150 m<sup>2</sup>, un local commercial de 235 m<sup>2</sup> et un appartement de 100 m<sup>2</sup> avec possibilité de bureaux tout confort, ZAC des Playes à Six-Fours, **995 000 €**, locataires en place, rentabilité de 8,5% Tél. 06 26 38 79 88
- **1500 m<sup>2</sup>**, terrain plat, PC déposé et accepté pour 340 m<sup>2</sup> en RDC et autant en étage, très belle visibilité, avenue de Berlin, Parc de Signes, **120 000 € HT**, Tél. 06 92 04 53 53
- **2196 m<sup>2</sup>**, terrain plat, PC déposé et accepté pour 550 m<sup>2</sup> en RDC et autant en étage, très belle visibilité, avenue de Berlin, Parc de Signes, **140 000 € HT**, Tél. 06 92 04 53 53
- **2514 m<sup>2</sup>**, terrain plat, PC déposé et accepté pour 504 m<sup>2</sup> en RDC et autant en étage, très belle visibilité, avenue de Berlin, Parc de Signes, **155 000 € HT**, Tél. 06 92 04 53 53
- **10 000 m<sup>2</sup>**, très beau terrain plat, proche de l'avenue de Berlin, cos 0,50, PC validé pour 1000 m<sup>2</sup> agrandissable si besoin, coffret ERDF existant, autre viabilité à créer, Parc de Signes, **290 000 € HT**, Tél. 06 92 04 53 53
- **400 m<sup>2</sup>**, Entrepôt neuf sur 10m de hauteur capacité de stockage de 1200 m<sup>2</sup> sur 3 niveaux, sanitaires, sur terrain de 3000 m<sup>2</sup>, grand parking, accès PL, très belle visibilité, PC déjà validé sur 800 m<sup>2</sup> au sol, Avenue de Berlin, Parc de Signes, **485 000 € HT**, Tél. 06 92 04 53 53
- **340 m<sup>2</sup>**, Entrepôt neuf sur terrain de 1500 m<sup>2</sup>, parking, accès PL, hauteur 7 m, très belle visibilité, Avenue de Berlin, Parc de Signes, **435 000 € HT**, Tél. 06 92 04 53 53
- **73- 78 - 81 - 86 - 116 - 209 - 320 - 640 m<sup>2</sup>**, Bureaux neufs climatisés, possibilité de petit bâtiment indépendant, Parkings privatifs, Environnement de qualité, Disponibilité Immédiate, L'ARBORETUM I & II, 83140 Six-Fours, **2 200,00 € HT/m<sup>2</sup>**, DTZ Jean Thouard, Boris Bernois 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95
- **780 m<sup>2</sup>**, Local d'activité composé de 548 m<sup>2</sup>, et 116 m<sup>2</sup> de showroom et 116 m<sup>2</sup> de bureaux, bel emplacement sur l'axe principal, terrain privatif et clos, ZI camp Laurent à La Seyne sur mer **820 000,00 € HT/HD**, DTZ Jean Thouard, Jean-Philippe Cas 04 94 41 34 34 - 06 88 24 25 68 Disponibilité à préciser.
- **90 m<sup>2</sup> + mezzanine de 40 m<sup>2</sup>** + wc et douche, excellent état, climatisation et ventilateurs, tous commerces, cession de droit au bail : **25 000 €**, location mensuelle 900 € charges comprises, ZAC des Playes, 83140 SIX FOURS Tél : 04 94 62 10 09
- **1000 m<sup>2</sup>** murs en ZFU comprenant au 1<sup>er</sup> étage 400 m<sup>2</sup> de bureaux entièrement loués (5 baux commerciaux 60 000 €/an) Climatisé - En RDC 1 entrepôt de 400 m<sup>2</sup> (chauffage au gaz) et des bureaux sur 100 m<sup>2</sup> (Sanitaires H et F séparés + douches) libres à la location. Alarme - Accès véhicules porte 4/5m de haut. Parking 20 véhicules - Terrain 1 860 m<sup>2</sup> entièrement clos. Accès autoroute à proximité. LA SEYNE SUR MER LES MURS **1 355 000 FAI HT** - Agence I Entreprise 04 98 01 36 74
- **400 m<sup>2</sup>** Bel entrepôt de 400 m<sup>2</sup> sur terrain de 3 000 m<sup>2</sup>. 6 bureaux, 1 salle de réunion, 1 coin détente, sanitaires et douches. Climatisé, sécurisé. Hauteur de plafond. Porte accès véhicules 3 m. Local récent très bien isolé. Grand parking, accès poids lourds aisés. SIGNES LES MURS **535 000 € FAI HT** - Agence I Entreprise 04.98.01.36.74

- **111 m<sup>2</sup>** murs commerciaux Grand local commercial neuf de 111m<sup>2</sup> livré brut en angle de bâtiment avec vitrine, sur une avenue passante avec une bonne visibilité. LA SEYNE SUR MER - LES MURS **154 000 € FAI HT** Agence I Entreprise 04.98.01.36.74
- **62 m<sup>2</sup>** murs commerciaux neufs, beau local commercial neuf livré brut en pieds de bâtiment avec vitrine, sur une avenue passante avec une bonne visibilité. LA SEYNE SUR MER - LES MURS **88 199 € FAI HT** Agence I Entreprise 04.98.01.36.74
- **64,6 m<sup>2</sup>** Bureau, espace Coralia **193 800 € HT** + places extérieures **6 000 € HT**, place sous sol **16 000 € HT** Tel : 04 94 10 88 22 - 06 26 41 38 32

## LOCATIONS

- **2000 m<sup>2</sup> d'entrepôt et 20 m<sup>2</sup> de bureaux**, ZAC des Playes, 83140 SIX-FOURS, **7000 € HT/mois**, Mr Pelozuelo 04.94.34.61.61
- **30 m<sup>2</sup>**, local, tout équipé, zone franche urbaine, Av. de Rome, Espace Santé 3, 83500 LA SEYNE, **720 € TTC/mois + charges**, Mme Gharby 04,94,62,10,02
- **60 m<sup>2</sup>**, bureau, tout équipé, zone franche urbaine, Av. de Rome, Espace Santé 1, 83500 LA SEYNE, **1350 € TTC/mois + charges**, Mme Gharby 04,94,62,10,02
- **135 m<sup>2</sup>** environ de bureaux en R+1, Bureaux (sans ascenseur), composés de 3 bureaux cloisonnés, un open-space et une salle de réunion, climatisation réversible, parkings privatifs et visiteurs, vidéosurveillance, portail électrique, espaces verts, restaurant et crèche sur place, **loyer 160 € /m<sup>2</sup>/an HT HC**, BUSINESS PARK Des Playes - 83 500 LA SEYNE, BUSINESS TO BUILDING 04 94 06 57 41 ou 06 18 95 45 74
- **300 m<sup>2</sup>** environ de bureaux situés en R+1 (sans ascenseur), composés d'un bureau fermé, 2 open-space, un local à archive, 1 kitchenette et un WC privatif, climatisation réversible, parkings privatifs et visiteurs, vidéosurveillance, portail électrique, espaces verts, restaurant et crèche sur place, **loyer 160 € /m<sup>2</sup>/an HT HC**, BUSINESS PARK Des Playes - 83 500 LA SEYNE, BUSINESS TO BUILDING 04 94 06 57 41 ou 06 18 95 45 74
- **3 080 m<sup>2</sup>**, environ d'entrepôt dont un bureau vitré d'environ 40 m<sup>2</sup>, **sanitaire** et 1 quai de déchargement, 6m de hauteur sous plafond. Possibilité de diviser les surfaces : un lot de 800 m<sup>2</sup> avec 1 quai et un lot de 2280 m<sup>2</sup>, parkings privatifs, vidéosurveillance, portail électrique, restaurant et crèche sur place, **loyer 70 € /m<sup>2</sup>/an HT HC**, BUSINESS PARK Des Playes - 83 500 LA SEYNE, BUSINESS TO BUILDING 04 94 06 57 41 ou 06 18 95 45 74
- **2 500m<sup>2</sup>** de terrain situé C.O.S. à 1, avec un projet de construction d'un immeuble de bureaux, entrepôt ou commerce, destiné à la location en l'état futur d'achèvement. L'immeuble sera aménagé de manière à répondre aux besoins spécifiques du locataire, Chemin de la Farliède, 83500 LA SEYNE, conditions financières: nous contacter - Commercialisateur BUSINESS TO BUILDING 04 94 06 57 41 ou 06 18 95 45 74.
- **700 m<sup>2</sup> divisibles**, Immeuble neuf à usage de bureau et commerce, disponibilité septembre 2014, Bd de Lery, 83140 SIX FOURS LES PLAGES, **loyer 144 € HT/m<sup>2</sup>/an** AGENCE JOLY 04 94 10 28 66
- **795 m<sup>2</sup>** local à usage d'entrepôt, chemin des Delphiniums, Ollioules, **4000 €/mois/HT**, AGENCE JOLY 04 94 10 28 66

- **36 m<sup>2</sup>**, bureau 1<sup>er</sup> étage sans ascenseur, avenue de l'Europe, **500 € HT/mois**, AGENCE JOLY 04 94 10 28 66
- **73- 78 - 81 - 86 - 116 - 209 - 320 - 640 m<sup>2</sup>**, Bureaux neufs climatisés, possibilité de petit bâtiment indépendant, Parkings privatifs, Environnement de qualité, Disponibilité Immédiate, L'ARBORETUM I & II, 83140 Six-Fours, **170,00 € HT/HC/m<sup>2</sup>/an**, DTZ Jean Thouard, Boris Bernois 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95
- **178 - 356 m<sup>2</sup>**, Bureaux cloisonnés, climatisés, ascenseur, parkings privatifs, Disponibilité : immédiate, TECHNOPOLE VAR MATIN, 83190 Ollioules, **160 à 170,00 € HT/HC/m<sup>2</sup>/an**, DTZ Jean Thouard, Boris Bernois 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95
- **70 à 200 m<sup>2</sup>**, Bureaux cloisonnés en rez-de-chaussée, proches autoroute, parking, PARC BUROTEL, 83140 Six-Fours, **144,00 € HT/HC/m<sup>2</sup>/an**, DTZ Jean Thouard, Boris Bernois 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95
- **400 m<sup>2</sup>**, Bureaux cloisonnés, grande visibilité, proches autoroute, parking, chemin de la Capellane, 83140 Six-Fours, **180,00 € HT/HC/m<sup>2</sup>/an**, DTZ Jean Thouard, Boris Bernois 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95
- **1500 m<sup>2</sup> divisibles**, bureaux neufs, climatisés, parkings, Disponibilité : 2013 av John Kennedy, 83500 La Seyne s/mer, **168 € HT/HC/m<sup>2</sup>/an**, DTZ Jean Thouard, Boris Bernois 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95
- **625 m<sup>2</sup>**, Local d'activité de 625 m<sup>2</sup> dont 500 m<sup>2</sup> d'entrepôts et 125 m<sup>2</sup> de bureaux et locaux sociaux. Disponibilité immédiate, ZI Les Playes, 83140 Six-Fours, **53 125,00 € HT/an**, DTZ Jean Thouard, Jean-Philippe Cas 04 94 41 34 34 - 06 88 24 25 68
- **460 m<sup>2</sup>**, Local d'activité composé de 460 m<sup>2</sup> dont 348 m<sup>2</sup> d'entrepôts et 112 m<sup>2</sup> de mezzanine et 69 m<sup>2</sup> de bureaux sur un terrain clos et privatif de 1510 m<sup>2</sup>, La Millonne 83140 SIX FOURS, **54 000,00 € HT/an**, DTZ Jean Thouard, Jean-Philippe Cas 04 94 41 34 34 - 06 88 24 25 68
- **780 m<sup>2</sup>**, Local d'activité composé de 548 m<sup>2</sup>, et 116 m<sup>2</sup> de showroom et 116 m<sup>2</sup> de bureaux, bel emplacement sur l'axe principal, terrain privatif et clos, ZI camp Laurent à La Seyne sur mer, disponibilité à préciser, **64 000,00 € HT/an**, DTZ Jean Thouard, Jean-Philippe Cas 04 94 41 34 34 - 06 88 24 25 68
- **266 m<sup>2</sup>**, Local d'activité neuf composé d'un RDC de 134 m<sup>2</sup> avec sanitaires et d'un étage de 132 m<sup>2</sup> pouvant être aménagé en bureaux, disponibilité immédiate, ZI La Millonne, 83140 SIX FOURS, **36 000,00 € HT/an**, DTZ Jean Thouard, Jean-Philippe Cas 04 94 41 34 34 - 06 88 24 25 68
- **50 m<sup>2</sup>**, bureau en RDC, Plein sud, open space, 2 baies vitrées, sanitaires et coin cuisine, parking privé en enrobé sur terrain clôturé avec portail électrique, avenue de Copenhague, « espace Tanganyika » Parc de Signes, **à partir de 490 € HT** Tél. 06 92 04 53 53
- **222 m<sup>2</sup>**, entrepôt neuf sur 7 m de hauteur, sur parcelle de 7500 m<sup>2</sup> avec portail. Sanitaires existants, bureau à créer, grand parking, accès PL, très belle visibilité, avenue de Berlin, Parc de Signes, **1350 € HT**, disponible 1<sup>er</sup> janvier 2014, Tél. 06 92 04 53 53
- **150 m<sup>2</sup>**, 5 entrepôts neufs, livraison décembre 2013, « Pôle logistique regroupant 5 modules de 150 m<sup>2</sup> » hauteur 10m spécial pour garde meubles, déménageurs ou stockage, sur parcelle de 5500 m<sup>2</sup>, avenue de Berlin, Parc de Signes, **1250 € HT en RDC**, Tél. 06 92 04 53 53

- **3500 m<sup>2</sup>**, terrain à louer, plat à clôturer avenue de Berlin, Parc de Signes, prix sur demande, Tél. 06 92 04 53 53
- **190 m<sup>2</sup>**, entrepôt neuf avec bureau, sanitaires, porte sectionnelle 4m x 4m, parking, portail électrique, **10 € HT/ m<sup>2</sup> / mois, charges en sus**, rue d'Ollioules, La Millonne, 83140 Six Fours, Mr Reboux, 06 48 12 32 72
- **2440 m<sup>2</sup>**, local d'activités 2100m<sup>2</sup> + bureaux 340 m<sup>2</sup> sur terrain 6358m<sup>2</sup> (SHON résiduelle 739m<sup>2</sup>) sanitaires, double accès PL, porte sectionnelle et rideau 4,5mx5m, très lumineux, très bon état, construction Siporex, double vitrage et toiture bac acier isolé, très belle visibilité à l'angle rue de l'Avenir/rue du Négadoux, 83140 Six-Fours **10 € HT HC/m<sup>2</sup>/ mois**, Mr LAGARDE 04 94 87 98 78
- **1000 m<sup>2</sup>** en bordure d'avenue très passante, composé d'un hangar de 770 m<sup>2</sup>, d'une surface de bureaux de 100 m<sup>2</sup> et d'un espace extérieur de 130 m<sup>2</sup>. Porte d'accès de 4 m x 4 m - Hauteur de plafond comprise entre 8m et 10m, très clair - LA SEYNE SUR MER loyer **3 500 € HT/mois** - Agence I Entreprise 04.98.01.36.74
- **100 m<sup>2</sup>** local commercial, emplacement N° 1, belle visibilité commerciale, fort trafic véhicules. Vitrine, local très clair entièrement rénové, grand parking. Entouré d'autres commerces. SIX-FOURS loyer **1 500 € HT** - Agence I Entreprise 04.98.01.36.74
- **16m<sup>2</sup>** local bureau/archives, climatisation, sanitaires, accueil. Au 1<sup>er</sup> étage d'un immeuble de bureaux et de commerces. Grand parking. Panneau de signalisation. SIX-FOURS LA MILLONNE loyer **300 €/mois HT** - Agence I Entreprise 04.98.01.36.74
- **5000m<sup>2</sup> D'ENTREPOTS DIVISIBLES EN BOX DE 720m<sup>2</sup> POUR BUREAU OU STOCKAGE** bâtiment neuf, isolé thermiquement et phoniquement - chaque box est équipé d'une porte sectionnelle - stationnement compris sur terrain clos - possibilité de louer plusieurs box Libre de suite SIGNES loyer par box de 720 m<sup>2</sup> : **4 320 € HT/mois** - Agence I Entreprise 04.98.01.36.74
- **230 m<sup>2</sup>** sur artère principale, entrepôt de 230 m<sup>2</sup>, hauteur 7 m, entrée 4 m. avec volet métallique pour accès poids lourds, mezzanine de 100 m<sup>2</sup> et show-room/bureau climatisé de 40 m<sup>2</sup>. Alarme et vidéo. Parking. LA SEYNE SUR MER loyer **3 785 € HT - DAB 56 000 € (FAI HT)** - Agence I Entreprise 04.98.01.36.74
- **500 à 1000 m<sup>2</sup>** plateau de bureau neuf pouvant accueillir 15 à 40 personnes avec ascenseur, parking... avenue Jean Monnet (à 300 m du futur Technopôle de la mer) à OLLIOULES, 06 26 86 98 31 mail : 822prado@gmail.com
- **80 ou 100 m<sup>2</sup>**, Bureau en ZFU climatisé, sécurisé, salon d'accueil collectif, parking, portails automatiques, parties communes haut de gamme lumineuses et bien aménagées, 83500 La Seyne, **loyer 15 € HT/mois/m<sup>2</sup>, HT/HC** dépôt de garantie 3 mois, Mr Borel 06 85 10 34 09
- **75,60 m<sup>2</sup>**, Bureau très haut de gamme dans l'espace Coralia, rue de Lisbonne 83500 la Seyne sur mer. Loyer **1600 € HT** incluant 2 places de parking extérieures + environ **150 € HT** de charges, Tel : 04 94 10 88 22 - 06 26 41 38 32
- **150 m<sup>2</sup>**, réparti en 7 bureaux de 23, 35 et 50 m<sup>2</sup>, dans l'immeuble « Le Chrysalide », rue de Lisbonne 83500 la Seyne sur mer. Loyer **350,00 € HT** possibilité zone de stockage Tel : 04 94 10 88 22 - 06 26 41 38 32